

# David Dubé et le meurtre de Saint-Dunstan, 1899-1900<sup>1</sup>

Luc Nicole-Labrie

La dernière semaine a permis à une grande partie de la population du Québec (et d'ailleurs) de s'exprimer sur la qualité de notre système de justice, sur l'efficacité des jurys ou sur la sévérité de la peine dans le cadre du procès du cardiologue Guy Turcotte pour le meurtre de ses deux enfants. Les réseaux sociaux se sont déchaînés, les journalistes et les éditorialistes aussi. Loin de nous l'idée de nous prononcer sur cette cause ni même de tenter de dresser des parallèles entre la cause historique que nous allons aborder et la cause actuelle. Mais elle nous a tout de même rappelé un autre procès célèbre qui a fait couler beaucoup d'encre à Québec, le procès de David Dubé.

Dans les années 1890, Thomas Adam Mooney s'installe avec son épouse, Margaret Charters, à Saint-Dunstan (aujourd'hui, Lac-Beauport), en banlieue de Québec. Mooney est un travailleur qui doit souvent s'absenter de la maison. Il a notamment à se rendre près de Montréal, à partir de 1895, pour travailler à la construction de nouveaux chemins de fer. Il lui est impensable de laisser alors sa demeure aux seuls soins de son épouse et engage un jeune homme à tout faire qui effectuera de menus travaux sur la propriété. Cet homme s'appelle David Dubé, un adolescent habitant Saint-Dunstan qui n'est habile qu'à faire de menus travaux d'entretien.

Dubé vient donc aider le couple Mooney autour de leur habitation. Mooney quitte pour le travail et ne revient que très rarement et Dubé s'occupe à entretenir la maisonnée au complet... ce qui inclut finalement la femme de Mooney lui-même. Dubé et Margaret Charters entretiennent une relation en l'absence de Mooney qui finit par revenir chez lui, au grand déplaisir du « nouveau » couple. Qui exactement planifie le coup? Dubé, réputé assez simple, aurait probablement été incapable de planifier seul la mise en scène du meurtre. Mais le procès démontre qu'il est toutefois au cœur de l'action...

Le 26 octobre 1899, Mooney est victime d'une attaque brutale. Voici la description qu'en fait le journal *Le Soleil* dans son édition du 6 juillet 1900 :

*[...] Le cadavre gisait près d'un arbre, la figure partiellement couverte de sang coagulé. Les jambes étaient écartées, le bras droit couvrait la face tournée vers le firmament comme si la victime avait voulu s'en garer des coups que lui portait son meurtrier. Un examen des lieux démontra que l'infortuné Mooney avait été assassiné à environ 35 pieds de l'endroit où il avait été trouvé et qu'il avait été traîné là par Dubé, qui n'avait pas même pris la peine d'essuyer le sang sur l'herbe et la mousse. La victime avait dû être traînée par les jambes car son habit était relevé et sa tête reposait dessus. Le meurtrier avait coupé un arbre et traîné le cadavre au côté pour laisser croire qu'il avait été tué par la chute de l'arbre. Mais les précautions prises en ce sens étaient trop vulgaires pour tromper l'œil de la justice; et elle n'a pas un seul instant douté qu'elle était en présence d'un crime*

---

<sup>1</sup> Publié sur [Histoire et Société](#).

NICOLE-LABRIE, Luc. « David Dubé et le meurtre de Saint-Dunstan, 1899-1900 ». *HistoireEngagee.ca* (15 juillet 2011), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/?p=1074>

*atroce. La nature même des blessures était telle qu'elle rendait insoutenable la théorie d'un accident. [...]*

Dubé se retrouve rapidement seul accusé du meurtre de Mooney. Il aurait plusieurs fois mentionné à qui voulait bien l'entendre qu'il « s'occuperait » de Mooney si celui-ci revenait, ce qui lui donnait un motif clair. Mais Dubé, pendant son procès, reconnaît l'avoir agressé, mais refuse catégoriquement (et il le fera jusqu'à son exécution) d'admettre qu'il a porté le coup fatal. David Dubé sera finalement condamné à la pendaison pour le meurtre prémédité de Mooney. Malgré les appels du public et les télégrammes de Simon-Napoléon Parent, maire de Québec, sa sentence n'est pas modifiée et sa pendaison est imminente.

Dubé sera pendu dans la cour de la prison de Québec (ci-haut) le 6 juillet 1900 à l'âge de 19 ans. Comme les curieux avaient été très nombreux aux pendaisons précédentes, on placarde les côtés de l'échafaud pour empêcher le plus possible que le public hors du mur d'enceinte de la prison puisse apercevoir quoi que ce soit. Son bourreau, John Radclive (ou Radcliff), pourtant réputé très professionnel, prépare mal la victime. Dubé agonisera pendant 11 minutes au dire des différents témoins. C'était la troisième pendaison à avoir lieu à la prison des plaines d'Abraham après celles des meurtriers Michael Farrell (1879) et Nathaniel Randolph Dubois (1890). Dubé est inhumé le 9 juillet 1900 à la demande de sa famille qui l'a accompagné durant les dernières heures de sa vie.